

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
Muret

CANTON
Rieumes

Nombre de conseillers :

| | |
|------------------|----|
| -en exercice | 14 |
| -présents | 10 |
| -votants | 13 |
| -absents/excusés | 4 |

Objet :

1. Approbation du conseil municipal du 28/01/2015
2. Approbation des comptes administratifs 2014
3. Personnel communal
4. Urbanisme
5. Transfert de l'instruction des dossiers d'urbanisme
6. Questions diverses

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE POUCHARRAMET**

11 MARS 2015

Le Conseil Municipal de la commune de POUCHARRAMET étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DUZERT.

Etaient présents : MM

R.DUZERT - P.DUPRAT - M-
P.ARMAING MAKOA - F.DUPONT -
E.QUIOT- D.COURS - A.BUNGENER
- B.DESPERON MATHIS -
E.ROGER – V. ONEDA

Absent excusé : F. KOZIOL ;
A. DE MELLIS ; C.DELTOUR ; C.
MEREAU ;

Lecture est faite des pouvoirs : F.
KOZIOL donne pouvoir à R.
DUZERT ; A. DE MELLIS donne
pouvoir à P. DUPRAT ; C. DELTOUR
donne pouvoir à D.COURS;

R.DUZERT est nommé pour remplir les fonctions
de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le compte rendu a été
affiché à la mairie et que la convocation du
Conseil avait été faite le 05/03/2015.

M. le Maire R. DUZERT demande l'accord du conseil municipal pour ajouter aux questions diverses deux points relatifs au Comité des fêtes et à Groupama.

E. QUIOT demande l'accord du conseil municipal pour ajouter aux questions diverses deux points relatifs au quartier de Lasserre et à la distribution du journal communal, l'Echo de la Bure, par La Poste.

F. DUPONT demande l'accord du conseil municipal pour ajouter aux questions diverses un point sur la délibération du bois Beziaux.

Acceptation à l'unanimité du conseil municipal de l'ajout de ces points aux questions diverses.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28/01/2015.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur le Maire informe les élus que le vote du Compte Administratif de 2014 est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal car le compte de gestion n'est pas encore disponible.

Néanmoins, le Compte Administratif de 2014 peut être présenté (présentation Power Point).

P. DUPRAT présente :

- les grandes masses en investissement et en fonctionnement (recettes/dépenses)
- le détail de chaque chapitre pour chaque masse.

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A. BUDGET COMMUNAL

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
 - Chapitre 011 : charges à caractère générale

Monsieur le Maire souhaite la mise en place d'une commission de travail pour renégocier les contrats de téléphonie dont le coût total est élevé, tout en restant chez le fournisseur Orange.

V. ONEDA a moins de problèmes depuis qu'elle a changé de fournisseur : pourrait-on considérer l'option d'un nouveau choix de fournisseur?

- Chapitre 012 : charges de personnel

P. DUPRAT explique que les départs à la retraite des agents vont permettre de diminuer les charges de personnel.

- Chapitre 66 : charges financières

Le montant des intérêts de la dette s'élève à 29 420.24 €.

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

D. COURS demande si la facture de l'entreprise MAS a été payée.

Monsieur le Maire indique qu'une partie de la facture de l'entreprise MAS (relative au raccordement du tout à l'égout à l'école) a été imputée au budget assainissement et le solde, au budget principal.

- Dettes à long terme

M-P. ARMAING MAKOA demande où se situe l'endettement de la commune de Poucharramet par rapport aux autres communes.

P. DUPRAT informe le conseil que la commune a un endettement par habitant au dessus de la moyenne. Ce qui importe, c'est la charge du montant des intérêts, à savoir 29 420.24€, qui reste un montant élevé.

- Dette à court terme

La Ligne de Trésorerie Interactif est transformée en prêt relais à court terme (2 ans).

D. COURS demande s'il est possible de renégocier les taux relatifs aux prêts de la commune.

P. DUPRAT explique que concernant les collectivités les intérêts calculés sont dus en totalité et payables en un versement en cas de remboursement anticipé. La commune n'a donc pas intérêt à rembourser le crédit à l'avance.

A. BUNGENER demande pourquoi les prêts à court terme ne sont pas inclus dans le ratio « dette/habitant ».

P. DUPRAT explique que ces prêts ont pour finalité d'être remboursés dès la vente d'un terrain.

B. BUDGET ASSAINISSEMENT

BUNGENER demande quel est l'objet des recettes du budget d'assainissement de la commune.

Monsieur le Maire signale que les emprunts contractés forment les recettes de cette section du budget d'assainissement, ainsi que les taxes de raccordement à l'égout, les redevances calculées en fonction du prix du m³ d'eau usées.

C. SYNTHÈSE COMPTES CUMULES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE

- Point trésorerie

Au 31 décembre 2014, la trésorerie est d'environ 54 000 €.

Le volume de factures non payées représente 15 000 euros. La capacité de payer les factures est limitée par le montant budgétisé par chapitre. Lorsque le montant budgétisé d'un chapitre est atteint, les factures ne peuvent plus être payées sur ce chapitre bien qu'il y ait de la trésorerie.

P. DUPRAT souhaite adopter un budget primitif qui permettra de prendre en compte les factures de fin d'année.

- Dépense depuis le 1^{er} janvier 2015 : 92 000 €
- Recette depuis le 1^{er} janvier 2015 : 68 000 €
- Trésorerie : 30 000 €

P. DUPRAT propose de réfléchir sur le bon niveau de trésorerie pour débiter l'année car l'analyse des recettes et des dépenses sur l'année montre que les recettes sont perçues en particulier en milieu-fin d'année et les dépenses sont plutôt dues en début d'année (par exemple, annuités de la dette dues à la date de souscription de l'emprunt).

- Imprimé Impôts

Monsieur le Maire détaille le produit attendu des diverses taxes locales. Il informe le conseil municipal que la commission communale des impôts directs se réunira le 16 mars 2015 afin de travailler sur les bases des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).

Les membres de la Commission Communale Impôts Directs (CCID) sont désignés par le directeur des services fiscaux de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) à partir d'une liste de contribuables, répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts, proposée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire avise le conseil qu'une colonne supplémentaire apparaîtra dans l'imprimé relatif à l'impôt foncier (dont le montant reviendra à la Communauté de communes du Savès).

La Communauté de communes du Savès va demander à un cabinet d'étudier toutes les catégories de la commune, et en particulier les catégories 7 et 8 il s'agit souvent d'habitations rénovées. Cette étude, financée par la Communauté de communes du Savès, coûte 7 000€.

V. ONEDA demande à quel moment d'une construction, ou extension, le propriétaire d'une maison doit s'acquitter des taxes directes locales : avec/sans achèvement des travaux.

Monsieur le Maire précise que ces montants font vivre la commune et qu'ils sont dus dès l'achèvement de la partie des travaux qui permettent de rendre l'habitation habitable.

3. PERSONNEL COMMUNAL

M-P. ARMAING MAKOA rappelle que le recrutement d'un agent technique en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est en cours.

La commission ressources humaines s'est réunie il y a une semaine pour sélectionner 4 Curriculum Vitae (dont une personne qui était actuellement en formation et n'a donc pas été convoquée).

Monsieur le Maire, F. DUPONT et Mme PINHEIRO recevront les candidats vendredi 13 mars dans l'après-midi.

La commune a la possibilité de contracter un CAE avec une personne de plus de 50 ans.

La commission ressources humaines évoque les différents intérêts de ce recrutement :

- Enjeu financier : coût de 20%/mois pour la commune
- Permettrait un binôme et une complémentarité avec le CAE – 26 ans
- Vivier de 15 personnes chez pôle emploi (dont 5 habitants de Poucharramet)

B. MATHIS déclare que cela permettrait d'avoir 2 agents à 100% et payés par la commune à hauteur de 20%.

M-P. ARMAING MAKOA précise qu'un jeune recruté dans le cadre d'un CUI aura besoin d'être encadré (tutorat et formation).

M-P. ARMAING MAKOA demande au Conseil Municipal l'accord pour lancer le recrutement d'un CAE de plus de 50 ans (pour un contrat d'une durée d'un an).

Vote : 12 pour, 1 abstention

Délibération : accord du conseil municipal pour le recrutement d'un CUI de plus de 50 ans.

Le conseil municipal évoque la prolongation du congé de grave maladie de Mme BRIANTAIS jusqu'au 06.10.2015. Monsieur le Maire déclare que la commune répondra très prochainement au courrier de Mme BRIANTAIS en date du 23 janvier 2015 et prendra conseil auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

4. URBANISME

- TERRAINS AU MENOYE/BROUCASSA

Concernant la vente d'un terrain communal à M. CALATAYUD, celui-ci n'a pas eu le prêt bancaire et donc la clause suspensive s'applique. Cependant, *M. RABAUD signera chez le notaire pour l'achat d'un terrain sitôt qu'il aura l'accord de prêt.*

Concernant l'aménagement des 3 autres terrains, 6 maisons pourraient être branchées sur les coffrets. Suite à la remarque de D. COURS, ce point a été vu avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.).

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal de proposer les trois terrains à un aménageur et demande au conseil municipal de délibérer. Le maire propose au conseil municipal de lancer un marché public à procédure adaptée pour l'aménagement de six terrains au Lieu-Dit « Menoye ».

Délibération : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver le lancement d'un marché public à procédure adaptée pour l'aménagement de six terrains au Lieu-Dit « Menoye » si le débit d'eau est assez important.

- LOTISSEMENT DU VIGNIER

Suite à la réunion du 17 février 2015 avec les partenaires d'ARP FONCIER, Monsieur le Maire transmet le souhait du Directeur de l'agence de commencer les travaux le 1^{er} juin 2015.

La commune est dans l'attente de l'avis des bâtiments de France.

Sur 10 terrains à vendre, le site internet d'ARP FONCIER indique que 5 terrains sont réservés.

- TRANSFERT DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

A compter du 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) n'instruira plus les dossiers d'urbanisme.

Le Pays du Sud Toulousain va se doter d'un service instructeur et a estimé la charge financière pour chaque commune en cas de transfert de la compétence.

La contribution de la commune s'élèvera à 2600€ par an. Il faudra ainsi prévoir 1300 € pour le transfert de cette compétence si celle-ci est votée par le conseil municipal au chapitre 6554 « contributions organismes regroupés » du budget 2015.

5. QUESTIONS DIVERSES

- TRANSFERT DE LA COMPETENCE « COMMUNICATION NUMERIQUE »

Suite à la lecture du courrier de la Communauté de communes du Savès, Monsieur le Maire annonce que la CCS transfère la compétence « communication numérique » au Conseil Général qui a en charge le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN).

Ce transfert est obligatoire afin de permettre l'accès au très haut débit ; il permettra la mutualisation des moyens à l'échelle départementale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le transfert de la compétence « communication numérique » à la Communauté de Communes du Savès.

Délibération : accord à l'unanimité du conseil municipal pour le transfert de la compétence numérique à la Communauté de Communes du Savès.

- EDF

M-P. ARMAING MAKOA clarifie l'objectif du groupe de travail composé de D. COURS, F. DUPONT, E. QUIOT et d'elle-même: permettre une meilleure visibilité sur les coûts de chauffage et d'électricité.

F. DUPONT annonce qu'un devis a été demandé pour le secteur : minuterie/pendule sur 3 coffrets pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire a demandé un devis à coût constant pendant 3 ans (pour les compteurs de plus de 36 Kwatts) pour les compteurs jaunes de la commanderie.

Il précise que des travaux sont à faire afin de sortir le compteur des terrains de foot de la commanderie. A compter du 1^{er} janvier 2016 : ouverture à la concurrence. Le SDEHG a proposé de monter le marché pour le territoire.

- VANDALISME DES TOILETTES PUBLIQUES

Des personnes ont vandalisé les W.C. publics. Suite à ce acte de vandalisme, Monsieur le Maire a porté plainte.

Un autre acte de vandalisme a été constaté à savoir l'écrasement de la gâche du portillon de l'école.

M-P. ARMAING MAKOA préconise de dissimuler les vélos de l'école actuellement stockés dans la cour, afin d'éviter les effractions et leur dégradation.

- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

A. BUNGENER indique que le Plan Communal de Sauvegarde est à finaliser pour juin 2015.

Elle recommande d'évaluer les risques de la commune afin de programmer un plan d'intervention, de localiser les personnes vulnérables et de définir les moyens d'alerte.

La Préfecture a déterminé 3 risques que le P.C.S. prendra obligatoirement en compte : sécheresse, inondation, séisme.

Elle précise que l'ensemble des membres du conseil municipal figureront comme acteur dans le plan communal de sauvegarde. Le PCS sera disponible en interne à la mairie.

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera quant à lui distribué à la population.

- COMITE DES FÊTES

15 personnes étaient présentes à la réunion d'information dont 2 personnes, seulement, souhaitent reprendre l'association. M. QUIBEL s'est finalement désisté et a fait savoir qu'il ne souhaitait pas reprendre l'association.

La commission Fête et Cérémonie va devoir se réunir prochainement afin de préparer la fête locale.

- GROUPAMA / ASSURANCE MULTI-RISQUES

M. LAMOURE, le représentant sur le territoire de Groupama, a fait part de son inquiétude à Monsieur le Maire par rapport au hangar photovoltaïque.

E. QUIOT explique qu'il existe des courtiers en assurance. Monsieur le Maire propose qu'un point soit ajouté au contrat afin d'assurer le mobilier urbain.

Lecture est faite des biens et services assurés : bâtiments, véhicules, défense pénale des agents et des élus.

En 2014, le coût de l'assurance est de 5997.63 €, la majoration de 2015 s'élève à 30 €. Le coût pour assurer le mobilier urbain est de 500 €/an.

V. ONEDA propose de demander un devis à un concurrent. Monsieur le Maire agrée cette proposition et contactera l'assurance AXA.

- TONDEUSE

Le Conseil Municipal aborde le sujet de l'entretien du terrain de foot en précisant qu'en l'absence d'agent technique la CCS peut entretenir le terrain.

- MOBIL HOME DE M. HERBERT

Rapport de l'ARS : M. HERBERT est en train de nettoyer son terrain.

Casse sauvage de M. MALATESTA (80 voitures) : l'ARS devrait faire une visite.

- DISTRIBUTION DE L'ECHO DE LA BURE

La commune a demandé un devis à La Poste afin de connaître le coût de la distribution de l'Echo de la Bure.

Pour une distribution dans 362 boîtes aux lettres, dans un délai de 15 jours, à compter du dépôt à Toulouse, le coût s'élèverait à 76.02 €.

- FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2015. L'ONF, conformément à l'aménagement forestier, préconise :

- l'inscription à l'état d'assiette 2015 de la parcelle 1 en vue de son exploitation : coupe d'amélioration au profit du chêne et du pin.
- La suppression de la coupe prévue dans la parcelle 5.4, en raison du faible volume réalisable.

La commune a demandé un devis pour le nettoyage du bois Beziaux : 2310€ (berge de la Bure)

Délibération : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de demander à l'ONF d'une part l'inscription à l'état d'assiette 2015, conformément aux prescriptions de l'aménagement, de la coupe à marquer dans la parcelle 1 et d'autre part, la suppression de la coupe à marquer dans la parcelle 5.4, de vendre les produits issus de la coupe prévue sur la parcelle 1.

- REFLEURISSEMENT DU VILLAGE DE FLEURS NATURELLES

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 22h40